

Ils sont unanimes sur ce point. Tout ce qu'ils demandent c'est la suppression des droits sur la matière première qu'ils emploient et la chance de faire progresser la publication des périodiques canadiens comme elle devrait progresser, et comme elle progresserait si la matière première qu'elle emploie était admise en franchise.

Les éditeurs soulignent les faits intéressants que voici :

1. Des droits variant de 5 à 33 $\frac{1}{2}$ p. 100 sur quatre-vingt-dix à cent articles de l'outillage de l'atelier (les presses et les machines de composition jouissent de la franchise).

2. Taxe de vente et impôt d'accise sur tout le matériel et l'outillage de l'atelier.

3. Des droits de 22 $\frac{1}{2}$ à 32 $\frac{1}{2}$ p. 100 sur le papier, de 17 $\frac{1}{2}$ p. 100 sur l'encre, de 15 p. 100 sur la gravure originale, de 22 $\frac{1}{2}$ p. 100 sur les œuvres d'art, auxquels il faut ajouter la taxe de vente et l'impôt d'accise.

4. Droits de 12 $\frac{1}{2}$ c. la livre ou de 22 $\frac{1}{2}$ p. 100, plus la taxe de vente et l'impôt d'accise, sur les importations au Canada des insertions devant être insérées dans les publications canadiennes, insertions qui entrent en franchise au Canada lorsqu'elles doivent paraître dans les publications des Etats-Unis.

Les éditeurs ne demandent pas de droits sur les magazines; ils demandent simplement la chance de faire progresser une industrie canadienne qui a progressé plus qu'auparavant durant cette courte période où le drawback s'appliquait au papier importé des Etats-Unis. Voilà tout l'avantage qu'ils réclament. J'ignore ce que peut accomplir actuellement le ministre des Finances, ou les promesses qu'il peut faire à cet égard—je ne crois pas qu'il fasse beaucoup de promesses—mais je lui demande de donner à cette très importante question toute la considération qu'elle mérite. Car une nation comme le Canada, nation toute jeune qui grandit avec ses idéals à elle, ses ambitions et ses aspirations à elle, se doit d'avoir une industrie de publication florissante et une presse de premier plan au Canada. Et cette industrie comme toute cette presse prospéreront beaucoup mieux avec la liberté qu'avec des restrictions.

M. MacNICOL: Je veux ajouter un mot, et je n'aurais pas pris la parole sans les remarque que vient de faire l'honorable député. Je veux dire un mot des employés; je me préoccupe de leurs problèmes, que je place au-dessus des remarques plus ou moins susceptibles de faire rire et d'amuser. J'ai appris que l'impression des magazines occupait au Canada 250 employés. A ma demande la MacLean Publishing Company m'a remis le nombre et le titre des magazines qu'elle imprime, mais j'en ai oublié les détails. Je me suis aussi rendu à la Consolidated Free Press, rue Adelaide-Ouest, Toronto, où j'ai vu des machines qu'elle avait importées des Etats-Unis. On m'a aussi donné le nombre des employés qui travaillent à l'impression de ses magazines américains. Dans

[M. Deachman.]

ma propre circonscription, dans la vieille usine d'avions de la rue Dufferin, il y a deux compagnies commerciales,—ou plutôt une seule, qui emploie plusieurs ouvriers et a installé plusieurs machines nouvelles. Cette firme imprime le magazine *Liberty* ainsi qu'un autre périodique dont le titre m'échappe présentement. Cette publication porte un grand nombre de photogravures. Or, je me demande quel sera le sort de ces 250 ouvriers qu'on dit employés à l'impression de magazines américains.

L'hon. M. DUNNING: Le *Liberty* est encore au Canada.

M. MacNICOL: Je sais, mais on m'a appris qu'il allait peut-être cessé de paraître ici.

L'hon. M. EULER: Le magazine a lui-même publié une déclaration à l'effet qu'il allait continuer de paraître au pays.

M. MacNICOL: J'espère que vous avez raison, mais on m'a appris que le magazine allait peut-être cesser de paraître.

J'espère qu'aucun de ces propriétaires de revue ne discontinuera de les publier au Canada; cependant, nous avons tous lu qu'un certain nombre d'entre eux vont le faire et je suis surpris qu'il se trouve quelqu'un dans les rangs de la droite qui n'est pas au fait du nombre des magazines américains publiés ici. On m'informe qu'ils sont au nombre d'environ cinquante et la perte d'un bon nombre de ces publications fera sentir son influence sur le marché de la main-d'œuvre.

L'hon. M. DUNNING: J'aurais dû dire qu'environ cinquante magazines américains, y compris ceux qui sont imprimés sur du papier à journal, sont publiés au Canada. Je ne saurais dire au juste le nombre de ces magazines qui sont encore publiés au pays; je n'ai pas de renseignements exacts à cet égard, pour l'instant; cependant, un nombre considérable de ces revues sont encore publiées au Canada.

L'hon. M. LAWSON: Même le parti libéral réformé ne peut guère, je le crains fort, rendre par la bouche du ministre des Finances une décision qui pourrait être approuvée, soit par l'honorable député de Huron-Nord (M. Deachman) soit par moi-même, puisque nous abordons l'examen de la question en nous plaçant à des points de vue qui diffèrent du tout au tout. Je désire toutefois obtenir du ministre des Finances une déclaration touchant un aspect de ce remaniement de droits effectué sous le régime de cet accord commercial; mais pour atteindre mon but, il faut que j'expose de nouveau certains faits afin qu'ils soient présents à l'esprit de mon honorable ami.

La taxe prélevée sur les annonces que renferment ces magazines fut imposée, en 1931.